



**AVIS PUBLIC  
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
2023-341**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS  
DE LA TAXATION 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Samuel de ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal lors de la séance régulière du 17 janvier 2023 a adopté le Règlement numéro 2023-341 Règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2023 et les conditions de perception.

**QU'**il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 140, rue de l'Église, Saint-Samuel aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

Donné à Saint-Samuel, ce 18<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

Julie Paris  
Directrice générale, greffière-trésorière